Cne
FRC
4825

LETTRE

DE M. ***,

A M. L'ÉVÊQUE DE ***.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LETTRE

DE M. ***.

A M. L'ÉVÊQUE DE ***.

RÉVÉRENDISSIME PERE EN JESUS-CHRIST.

LE Seigneur appesantit sur la France son bras vengeur, il la punit, par un funeste abandon, de sa longue ingratitude. L'église gallicane est divisée, ou plutôt une grande partie de la nation françoise a rompu les liens de l'unité. Sous le spécieux prétexte d'une réforme nécessaire & désirable, elle a livré l'église, non à de sages réformateurs, mais ou à des amis imprudens, ou à des empiriques ignorans & téméraires, ou à des cruels ennemis qui l'ont impitoyablement déchirée.

Adorer dans le silence & la crainte les jugemens d'un Dieu terrible dans ses vengeances, c'est dans de telles conjonctures le premier devoir d'un cœur religieux; mais ce n'est pas le seul.

Il faut, pour remplir toute juſtice, prendre un parti avec lumiere, & le ſuivre avec conſtance.

La France voit maintenant dans ſon ſein, au lieu d'une ſeule égliſe, deux ſociétés, dont chacune prétend être dans la voie de l'unité. Tout ce qui devroit être unique eſt double ; dans chaque diocèſe deux chaires épiſcopales ; dans chaque paroiſſe deux curés, double clergé, double peuple, en un mot, deux égliſes au lieu d'une. D'un côté ſont les anciens paſteurs avec un petit nombre de fideles, de l'autre les nouveaux ſuivis d'une multitude immenſe. Quels ſont les chefs qu'il faut ſuivre ? Quelle eſt la ſociété à laquelle il faut être attaché ? Sur ce point important, permettez-moi, révérendiſſime Pere, de vous rendre compte de quelques-uns de mes principes, & de ma détermination.

L'imagination ne conçoit que quatre partis entre leſquels il faut choiſir ;

1°. Celui de demeurer neutre,

2°. Celui de tenir aux uns & aux autres tout-à-la-fois,

3°. Celui de s'attacher aux nouveaux.

4°. Celui de demeurer uni aux anciens.

Or de ces 4 partis, le 1er. eſt criminel, le 2e impoſſible, le 3e ſchiſmatique : il ne reſte que le 4e qui ſoit légitime.

1°. En disant que le parti de la neutralité est criminel, je ne veux pas condamner ceux qui, cherchant de tout leur cœur la vérité, n'ont pas encore eu le bonheur de la voir, ou n'ont pas su la reconnoître. C'est-là un état d'indécision & de doute, un état de neutralité involontaire & momentanée, compatible avec l'amour & la recherche de la vérité.

Mais la neutralité que j'appelle criminelle vient d'une indifférence mortelle pour les intérêts de l'église, ou d'une négligence inexcusable qui craint le travail de l'étude & de la réflexion, ou d'une lâche timidité qui retient la vérité captive dans l'injustice. Loin de toute ame catholique, ces sentimens iniques qui se couvrent vainement du beau nom d'impartialité.

2°. Mais autant ce parti est injuste, autant seroit insensé celui de tenir, tout-à-la-fois, aux anciens & aux nouveaux pasteurs.

Il est impossible à un diocésain de reconnoître tout-à-la-fois deux évêques qui s'excluent mutuellement, & à un paroissien de tenir à deux curés, dont chacun prétend être exclusivement le véritable. Comme il n'y a pour toute l'église qu'un centre d'unité, qui est l'évêque du premier siége, il y a dans chaque diocèse un centre d'unité qui est l'évêque diocésain, & dans chaque paroisse

un centre d'unité, qui eſt le curé. Si ſur l'un de ces ſiéges il y avoit, au lieu d'un ſeul homme, deux hommes qui y fuſſent aſſis d'un mutuel conſentement & avec l'approbation de l'égliſe, comme on l'a vu quelquefois, ils ne laiſſeroient pas d'être centre de réunion, parce que la concorde réduiroit tout à l'unité. Mais que l'on conſente à y voir deux paſteurs, dont chacun repouſſe ſon compétiteur, ce ſeroit donner deux têtes à un ſeul corps, & rendre l'égliſe monſtrueuſe.

3°. Il faut donc opter entre les anciens & les nouveaux. J'examine d'abord comment je pourrois m'unir au nouvel évêque. En montant dans la chaire épiſcopale, il m'invite à cette union ; mais à quel prix faut-il que je la contracte? Je ne puis le faire qu'en rompant avec l'ancien. Or c'eſt dans une telle rupture que conſiſte le ſchiſme. Il n'y a pas long-temps que cet évêque, dont on voudroit me ſéparer, étoit, non-ſeulement en ſa qualité de fidele, mais en ſa qualité d'évêque, dans la communion de l'égliſe univerſelle : tous les évêques du monde le regardoient comme leur collegue, & par conſéquent je n'aurois pu me ſéparer d'avec lui, ſans mépriſer dans ſa perſonne la communion de l'égliſe catholique. Mais les motifs qui devoient alors m'attacher à

lui doivent continuer à m'y tenir uni, puiſqu'ils ſont encore les mêmes : il jouit encore de la communion de l'égliſe univerſelle en qualité d'évêque de tel ſiége : il n'y a point de jugement de l'égliſe qui m'ordonne de ne le pas regarder comme mon paſteur : elle n'a pas rompu les liens qui m'attachoient à lui : il faudroit donc, pour m'en ſéparer, que je les rompiſſe moi-même. Or c'eſt-là le ſchiſme, c'eſt-à-dire, ſelon la doctrine des Peres, le plus grand de tous les malheurs, parce qu'il eſt le plus énorme de tous les crimes.

Je n'ai donc pas beſoin d'examiner le titre du nouveau paſteur qui m'offre ſa communion. Il n'eſt pas même recevable à faire valoir ſes prétendus droits. Il faudroit que la chaire épiſcopale fût devenue vacante, pour qu'il lui fût permis de prétendre s'y aſſeoir. Mais dès qu'il eſt certain qu'il n'eſt intervenu ni mort, ni démiſſion, ni jugement de l'égliſe, cauſes ſans l'une deſquelles un ſiége ne peut pas vaquer, je ne dois recevoir celui qui veut s'en emparer, que comme on recevroit celui qui ſe porteroit pour héritier d'un homme vivant ; & je ſuis fondé à lui oppoſer comme un moyen invincible de preſcription, la vie de celui dont il veut impudemment recueillir la ſucceſſion.

On donnera à cette conduite le nom de ſchiſme ; mais ce ſera l'ignorance ou la mauvaiſe foi qui emploîra cette injuſte récrimination. On me dira que je romps de communion avec le nouveau : cette expreſſion n'eſt pas exacte ; je ne romps pas avec lui, je refuſe ſeulement de m'y unir. La rupture ſuppoſe une union préexiſtante qui ne ſe trouve pas ici. C'eſt un nouveau venu que je ne connoiſſois pas, qui ſe préſente contre toute attente, pour me demander que je conſente à m'unir à lui comme évêque. Je ne ſais pas qui il eſt ; mais je puis, & je dois lui dire, que, quel qu'il ſoit, il vient trop tard ; que je ſuis obligé de reconnoître un évêque diocéſain, mais que je ne puis pas en avoir deux. Si Dieu ou ſon égliſe m'enlevoit celui auquel ils m'ont uni, je pourrois examiner ſi celui qui ſe préſente vient de leur part, pour le recevoir comme leur envoyé, s'il a des preuves ſuffiſantes de cette miſſion ; mais je n'ai pas même à faire cet examen, très-inutile dans cette poſition. Les liens qui m'attachoient au premier n'étant pas rompus par leur autorité, je ne pourrois les rompre ſans tomber dans un ſchiſme auſſi réel que celui que l'on me reproche eſt imaginaire ; ainſi mon oppoſition au nouveau paſteur, loin d'être une diſpoſition

ſchiſmatique, eſt un effet de l'horreur que j'ai du ſchiſme & de mon amour pour l'unité.

4°. Ces principes, de quelque côté que je les enviſage, me paroiſſent inébranlables, & il faudroit que je me défiaſſe de l'évidence même pour craindre de me tromper, en ſuivant une lumiere ſi vive & ſi pure. Mais quand le doute pourroit avoir ici quelque accès, le parti auquel je me détermine ſeroit encore le meilleur.

La morale n'a point de maxime plus connue ni plus certaine que celle-ci : dans le doute il faut prendre le parti le plus ſûr. Or dans la queſtion préſente, le parti de demeurer uni aux anciens paſteurs eſt un parti abſolument ſûr, & le parti contraire ne peut avec le moindre degré de vraiſemblance lui diſputer cet avantage. Il ne peut y avoir aucun danger à être uni de communion à des paſteurs avoués par l'égliſe univerſelle : il eſt impoſſible qu'une telle conduite jette hors de l'unité. Pourroit-on, avec quelque apparence de vérité, dire que l'on a la même ſécurité dans le parti contraire ? Oſeroit-on dire que les nouveaux paſteurs jouiſſent, en cette qualité, de la communion de l'égliſe univerſelle, & que l'on en jouit par eux & avec eux ? Etrangers à l'univers catholique, à qui tiennent-ils ? S'ils avoient

les yeux ouverts, ils auroient horreur de leur ſolitude. Il eſt vrai que la multitude des François eſt pour eux ; mais la France n'eſt pas l'univers. Qu'ils portent leurs regards vers les diverſes régions où eſt l'égliſe de Jeſus-Chriſt, ils verront comme une barriere qui ſépare leur égliſe nouvelle de toutes les égliſes du monde. Et qu'ils ne diſent pas qu'ils demandent à communiquer comme paſteurs avec l'égliſe répandue dans tout l'univers ; car ils lui font une nouvelle injure, s'ils la regardent comme aſſez inſenſée, pour reconnoître & recevoir les ſoi-diſans héritiers & ſucceſſeurs de ceux qui ſont encore vivans à ſes yeux.

Ce ſont donc les anciens paſteurs qui ſont les véritables : c'eſt donc d'eux qu'il faut entendre tout ce que l'écriture & la tradition nous enſeignent, touchant l'obligation de les reſpecter, de les aimer, de leur être ſoumis. Dans cette perſuaſion, je lis avec une religieuſe attention ces belles paroles de S. Ignace aux Philadelphiens.

« Etant les enfans de la lumiere & de la vé-
» rité, fuyez les diviſions & les mauvaiſes doc-
» trines, & comme des brebis fidèles & doci-
» les, ſuivez votre paſteur par-tout où il vous
» conduit : car il y a pluſieurs loups déguiſés en

» pasteurs, qui, après s'être attiré la confiance
» des peuples par de dangereux attraits, les en-
» gagent enfin sous le joug d'une dure servitude ;
» mais tous leurs efforts seront inutiles, tant
» que vous resterez unis avec vos pasteurs légi-
» times. Fuyez ces plantes pernicieuses que J. C.
» ne cultive point, parce qu'elles n'ont point
» été plantées de la main du Pere..... Quiconque
» appartient véritablement à Dieu & à J. C.,
» demeure attaché à l'évêque : & pour ceux
» qui s'en sont séparés, ils appartiendront de
» nouveau à Dieu, si touchés d'un répentir sin-
» cère ils retournent à l'unité pour vivre selon
» l'esprit de Jesus-Christ. Ne vous y trompez
» pas, mes frères, si quelqu'un se rend partisan
» du schisme & de l'erreur, il ne doit point
» espérer d'avoir part à l'héritage de Dieu ».

Je reçois avec reconnoissance & avec docilité cet avis apostolique du grand évêque d'Antioche ; & pour y être fidele, je vous déclare, Révérendissime Pere, que je vous regarde comme mon légitime pasteur, & que je me félicite d'être du nombre de vos brebis. Celui qui a osé s'asseoir sur votre siége sera toujours à mes yeux un intrus & un usurpateur, il n'aura ni ma confiance, ni mon estime, ni mon obéissance. Je le fuirai pour vous

demeurer uni. Agréez, je vous prie, cette déclaration des sentimens, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Révérendissime Pere,

Votre fils très-respectueux
& très-dévoué.

Le premier Mai 1791.